

de, de ses affaires et de son négoce. Il leur est enjoint de ne rien recevoir pour les bienfaits de la médecine de Dieu (1), d'avoir une allure grave et modeste, un langage réservé; de ne rendre que de rares visites aux veuves et aux vierges, de se trouver rarement avec les femmes; d'observer, dans une sainte chasteté, les mâles vertus de l'abstinence, de porter respect aux vieillards, et de s'adonner enfin à la lecture, à la prière, à la psalmodie.

Il y avait deux sortes de clercs, les uns qui vivaient sous le régime et sous l'œil de l'évêque; les autres, qui étaient acéphales, c'est-à-dire sans chef, n'étant ni clercs, ni laïcs; ne sachant qui ils suivaient, comme s'exprime l'auteur, et il les compare aux Hippocentaures :

*mixtumque genus, prolesque biformis.*

Tous les clercs portaient une tonsure, ayant le haut de la tête rasé, et gardant une couronne de cheveux autour de la tête, à la façon du cercle d'or avec lequel les rois ceignaient leur front.

Quant aux évêques, à qui il donne le nom de *sacerdotes*, comme font assez fréquemment d'autres Pères des premiers siècles, on les ordonnait à leur trentième année; c'est l'âge de la vie où finit la jeunesse, et celui aussi où le Christ se mit à sa divine prédication. Les évêques désignés devaient avoir vécu dans le célibat, ou bien n'avoir été mariés qu'une fois, et encore avec une vierge. Ils étaient ordonnés par tous les Provinciaux, et c'était là une sage mesure pour obvier à l'hérésie, mais il suffisait de leur assentiment témoigné par lettres, et de la présence de trois d'entr'eux. En ordonnant un évêque, on lui donnait un bâton et un anneau: le bâton, pour montrer qu'il devait guider ou corriger son peuple, et se faire l'appui des faibles; l'anneau, comme symbole de son

(1) *De Offic.*, II, 2.